

PRÉVOIR

Assureur Solutions Vie



Jackpot de Noël

Du 15 au 19 décembre 2025

Pour terminer l'année en beauté  
votre traditionnel jackpot de Noël est de retour  
du 15 au 19 décembre 2025 !



(Cette année encore les lutins seront généreux...  
Découvrez ci-dessous comment participer

# Participants et modalités de participation

Participant tous **les conseillers et les managers d'intégration** présents et actifs au 1<sup>er</sup> décembre 2025

Les 15; 16; 17; 18 et 19 décembre 2025 **chaque acte-co prévoyance** déclaré sur un site dédié, rapporte des points Prévoir y compris les actes-co des contrats avec option Prévoyance **(pour la part de cotisation que l'option prévoyance représente)**



- 1 € d'encaissement prévoyance = 1 point **PRÉVOIR**
- 1 € d'encaissement d'option prévoyance = 1,5 point **PRÉVOIR**
- 1 € d'encaissement prévoyance TNS = 1,5 point **PRÉVOIR**
- 1 € d'encaissement prévoyance perte d'autonomie = 2 points **PRÉVOIR**

# Comment jouer ?

- a. Connectez-vous via Google Chrome grâce au lien qui vous sera envoyé le 15 décembre dans la matinée  
*Attention : pensez à vérifier dans vos courriers indésirables, et n'hésitez pas à contacter en cas de difficultés : @corinne.lejariel@prevoir.com ou comaladevi.duvizert@prevoir.com*
- b. Déclarez **chaque jour** vos actes-co Prévoyance, renseignez **un à un** les actes-co souscrits, en précisant l'encaissement réalisé \*

\* Pour les actes-co prévoyance réalisés à deux, vous devez indiquer **le montant total de la cotisation encaissée et cocher la case « contrat en tandem »**

Ajouter un contrat

Une fois le contrat signé avec votre client, vous pouvez le renseigner ici et récupérer votre lot

Cotisation encaissée:	650	<i>Montant total de la cotisation encaissée</i>
Type contrat:	Santé	
Contrat en tandem:	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Case à cocher si tandem</i>
"Prévoir" gagné:	325	

Ajouter le contrat



# Comment valider vos gains ?

- Tous les actes-co prévoyance déclarés en ligne, devront être enregistrés sur **la production de décembre 2025**.

Un acte-co prévoyance déclaré, mais non enregistré ne sera pas pris en compte pour l'attribution des lots.

La date de réalisation devra être égale à la date à laquelle le l'acte-co aura été déclaré sur le site.

- L'encaissement prévoyance déclaré sur le site, devra être égal à celui enregistré sur **la production de décembre 2025**.



*Les actes-co dont l'encaissement ne sera pas égal  
à l'encaissement déclaré  
ne seront pas pris en compte pour l'attribution des lots*

Les lots seront attribués au plus tard en février 2026

# 1 acte-co prévoyance = 1 goodie

Pour chaque acte-co prévoyance déclaré les 15; 16; 17; 18 et 19 décembre **et enregistré** sur la production de décembre 2025, **vous remporterez un goodie !**

*Exemple :*

Vous déclarez 4 actes-co prévoyance le 9 et 3 actes-co prévoyance le 12

Ces 7 actes-co prévoyance **sont enregistrés** sur la production de décembre 2025

***vous remporterez 7 goodies !***



KDO + des lutins  
Chaque jour un super gagnant !



Le premier collaborateur au national

qui totalisera le plus de points PRÉVOIR \* de la journée remportera :

150 € de bons d'achat Kadéos Connect !

\*sous réserve que la production annoncée soit enregistrée sur décembre 2025

# Les lots à gagner



Planche à fromages



Bouchon de bouteille père Noël



Bouchon de bouteille sapin



Clip photo Noël



Décapsuleur Noël



Plaid de Noël



Spatule et emporte pièce petit biscuit



Appareil à raclette



Sac à dos ballon de basket



Sac à dos ballon de foot



Doudou choix aléatoire



Etui à lunettes



Jeu de tarot



Pochette Zippée



Mug isotherme avec cadenas



Parapluie pliant



Bouteille de Champagne



Porte clé maison



Porte clé flamme framboise ou noir



Carnet framboise



Carnet bi-matière



Câble Mr Bio



Tapis de souris



Surligneur



Power Bank

# Clauses particulières

- La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent challenge devait être modifié, écourté ou annulé. Ils se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation, de modifier les modalités d'attribution, ainsi que le contenu des prestations offertes.
- Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être apportés pendant le challenge. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- Seuls sont pris en compte les participants qui ne sont pas en préavis ou dont le contrat de travail n'est pas suspendu, pour quelque motif que ce soit, pendant tout ou partie de la durée du concours. Il est nécessaire d'être présent à l'effectif au moment de la récompense (hors préavis).
- La Direction se réserve le droit de modifier, si nécessaire, le présent règlement et de disqualifier un collaborateur dont la qualité de production nouvelle et de maintien du portefeuille ne serait pas dans les normes et la déontologie de l'Entreprise.
- Pour être déclarer gagnant le collaborateur ne devra avoir eu aucune sanction disciplinaire sur la période allant de la période de référence du challenge, à la date d'attribution des récompenses.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée souverainement par Prévoir dont les décisions seront sans appel. La participation à cette offre implique l'acceptation totale du présent règlement. Toutes questions et/ou réclamations éventuelles pourront être adressées par mail à Corinne le Jariel : [corinne.lejariel@prevoir.com](mailto:corinne.lejariel@prevoir.com)